

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 13 (1974-1975)
Heft: 55

Artikel: Un problème d'actualité
Autor: Eggly, Jacques-Simon
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911408>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN PROBLEME D'ACTUALITE

UN CANTON DU JURA, MAIS LEQUEL ?

par Jacques-Simon EGGLY

L'histoire du Jura est une longue histoire : mais existe-t-il vraiment un Jura ? La question fut souvent posée. Les sept districts jurassiens ont formé leurs contours dans le cadre de l'ancien évêché de Bâle. Pourtant, chacun a poursuivi sa route en tissant des liens particuliers avec telles ou telles régions avoisinantes. C'est ainsi que le Jura sud, largement protestant, s'est senti proche de Berne dès avant le rattachement politique en 1815 ; qu'il a vécu largement en symbiose avec la ville de Bienne, anciennement d'ailleurs comprise aussi dans l'évêché de Bâle. Le Jura sud a également bien des affinités avec le territoire actuel du canton de Neuchâtel qui le jouxte. Le Jura nord, lui, catholique, pendant helvétique du Jura français, n'a pas été recréé en direction de Berne les sympathies qu'il pouvait avoir, en direction de Bâle, dans l'ancien évêché. C'est là que la conscience jurassienne s'allumera, que le séparatisme s'imposera. Trois districts du sud (Courtelary, La Neuveville et Moutier) ; trois districts du nord (Delémont, les Franches-Montagnes et Porrentruy) : ce n'est pas tout. Car on entend par Jura les sept districts. Le septième, Laufon, a cette originalité d'être au nord, mais d'être alémanique ; de regarder plutôt vers Soleure et surtout Bâle-Campagne que vers Berne.

Pourtant, malgré les différences de nature, et d'horizon, ce Jura des sept districts, qui fut donné à Berne en 1815, contre la perte du pays de Vaud et du bailliage d'Argovie, promus au rang de cantons suisses, ce Jura des sept districts possédait bien une certaine unité. Lui-même la revendiquait, et Berne finit par en reconnaître la réalité lorsque l'ancien canton admit, dans son cadre, l'existence d'un peuple jurassien ayant même son drapeau.

Pourquoi donc le climat se détériorait-il à ce point ? Il y eut des maladresses bernoises, des intransigeances dans le Jura, et puis ce fut l'engrenage.

Dans le nord, le mouvement séparatiste prit une telle ampleur, dès 1947, que le canton de Berne se résolut à poser la question aux Jurassiens des sept districts : pensez-vous qu'il soit opportun d'enclencher un plébiscite sur la séparation ? C'était en 1959, et il s'agissait, en somme, d'une consultation dont Berne attendait qu'elle marquât le coup d'arrêt à toute cette agitation. Il n'en fut rien, même si la majorité d'alors, dans le Jura, repoussa l'idée

de la séparation. Même si le Jura pouvait bénéficier de deux représentants au gouvernement cantonal, et d'un conseiller aux Etats sur les deux ; mais ils étaient élus par l'ensemble du canton. Et le mouvement séparatiste, le rassemblement jurassien, mené de main de maître par Roland Béguelin, continua la lutte, la propagande intensive, l'œuvre de sape des résistances, dans le Jura, et dans l'ancien canton.

Pour en sortir, la Confédération mit en quelque sorte à disposition une commission de bons offices, formellement nommée par le gouvernement cantonal, en fait indépendante. Elle était présidée par l'ancien Conseiller fédéral Petitpierre. L'ancien Conseiller fédéral Wahlen, le Conseiller national et Landammann d'Appenzell Raymond Brogger, ainsi que M. Pierre Graber, alors Conseiller national et actuellement Conseiller fédéral chargé du Département Politique, en étaient membres. Cette commission fit deux choses essentielles. Elle posa les termes d'un plébiscite d'auto-détermination dans le Jura, et elle soumit des idées pour un large statut d'autonomie.

Or, si ce deuxième élément fut accepté avec enthousiasme par la troisième force, il fut ignoré par les séparatistes du nord, et fort peu exploité par les anti-séparatistes du sud, lesquels avaient constitué un mouvement farouchement opposé aux thèses et aux hommes du rassemblement jurassien.

Dans cette situation, le gouvernement bernois, puis le Grand Conseil ne suivirent pas non plus toutes les suggestions de la commission Petitpierre. En revanche, après approbation par l'ensemble du canton de cette possibilité constitutionnelle, en 1970, les autorités bernoises décidèrent d'enclencher le plébiscite que l'on vient de connaître. Ce qui devait arriver arriva. Le nord vota largement la séparation. Le sud vota pour le maintien dans le canton de Berne, peut-être encore plus par hostilité au nord que par amour de Berne. Le district de Laufon vota contre la séparation, mais dans l'idée sans doute de préserver mieux un rattachement futur à Bâle-Campagne. Le plébiscite était conçu en relation avec deux hypothèses principales.

Si, dans l'ensemble des sept districts, une majorité anti-séparatiste se dégageait, le cinquième des électeurs, dans chacun des districts ayant donné une majorité pour la séparation, pouvait demander un second plébiscite dans ce district, afin de confirmer la volonté de séparation.

L'autre hypothèse, qui s'est réalisée, était une majorité pour la séparation dans l'ensemble du Jura. Les districts anti-séparatistes, alors, pouvaient demander le second plébiscite, chez eux, pour confirmer leur volonté de maintien dans le canton de Berne.

La commission Petitpierre envisageait ce plébiscite, dans l'espoir que les Jurassiens, divisés, se rallieraient à

une solution : « maintien dans le canton autour d'un large statut d'autonomie ». Ainsi, ils auraient pu gommer, peu à peu, les divergences, apaiser les querelles haineuses entre frères ennemis, apprendre à vivre ensemble. Ainsi, aurait-on pu, peut-être, s'acheminer, lentement, vers une séparation de tout le Jura, mais dans de bonnes conditions, ou bien vers la création de deux demi-cantons gardant des liens étroits entre eux. Ainsi, en tout cas, pouvait-on conserver l'espoir de sauvegarder l'unité jurassienne. Mais les intransigeances des Jurassiens, le manque d'impact de la troisième force, l'absence de souplesse, aussi, dans l'ancien canton ont empêché cela, il faut être juste. *Un plébiscite a pu avoir lieu, donnant une majorité pour la séparation dans l'ensemble des sept districts et permettant la création d'un nouveau canton suisse, sous réserve encore de la modification de la Constitution fédérale qui doit être ratifiée par l'ensemble du peuple suisse et des cantons suisses.* C'est un événement historique, une démonstration de bonne démocratie.

Un nouveau canton suisse, mais lequel ? Sans attendre, les anti-séparatistes ont commencé à recueillir les signatures pour leurs initiatives tendant à provoquer le second plébiscite dans « leurs districts ». Mais le district de Moutier, qui a beaucoup hésité, pourrait préférer, au second vote, rester avec le nord. Et Laufon, on l'a dit, pourrait avoir d'autres horizons. La sagesse serait donc, maintenant, de ne pas précipiter cette deuxième votation, afin d'amorcer le dialogue entre les Jurassiens. Il incomberait aux gens du nord de donner des garanties au sud pour que ceux-ci oublient leur défaite. On pourrait évoquer la possibilité, pour le sud, de continuer à faire fructifier ses liens particuliers avec Bienne et l'ancien canton. Il faudrait aussi que l'ancien canton de Berne, en cas de vote en sa faveur, dans ces districts, définisse un statut d'autonomie assez large et fixe une procédure constitutionnelle assez souple, pour que le Jura sud puisse évoluer, et se rapprocher peut-être, peu à peu, du Jura nord.

Car Berne n'a pas intérêt à ce qu'une tension subsiste dans le Jura, à ce que le canton du Jura nord cherche à entretenir une agitation séparatiste dans le sud. Un canton du Jura est né, en fait. Mais la grande question qui demeure est de savoir si le Jura a éclaté irrémédiablement, ou bien si, d'une manière ou d'une autre, on peut sauver les chances d'avenir pour l'unité jurassienne ; laquelle existe, en dépit des divisions. Si le second plébiscite a lieu, ce sera dans un an, à peu près, compte tenu des différents délais légaux prescrits. Un an à peine, pour susciter le dialogue entre les Jurassiens, ou, tout au moins, pour le rendre possible dans l'avenir.

Jacques-Simon Eggly